



Avis d'appel à la concurrence

Identification de l'acheteur :
Commune de SAINT-SULIAC
La Ruelle Guitton
35430 SAINT-SULIAC

Procédure de passation :
Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Objet :
Marché de fourniture de mobilier pour la salle des associations et de la culture et la Maison de la Rance

Caractéristiques principales :
Le présent contrat est un accord-cadre à bon de commande conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 30 000.00 € HT
Durée du marché : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification. L'accord-cadre pourra être renouvelé par reconduction tacite sans que sa durée totale puisse excéder 4 ans. L'acheteur se réserve la possibilité de ne pas reconduire le contrat-sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation :
Coordonnées de la personne à contacter : Mme MOUTOUCOUMARO Pauline
Le dossier de consultation des entreprises pourra être transmis par voie électronique.
Adresse du profil acheteur si le dossier de consultation est téléchargeable : <https://e-megalisbretagne.org>

Critères de sélection des candidatures :
- Garanties professionnelles et financières.
- Capacités techniques et références équivalentes.

Critères de jugement des offres :

- **Prix des prestations : 60 %**
- **Performance technique et environnementales des produits proposés : 30 %**
- **Délai et conditions de livraison : 10 %**

Date limite de réception des offres :
Lundi 10 avril 2017 à 12h00

Délai de validité des offres : 90 jours

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat.

La lettre de candidature DC1
La déclaration du candidat DC2
Les références de l'entreprise
Fiches détaillées des produits

Les candidats devront prendre contact avec la mairie pour organiser une présentation d'échantillons sur place (entre le 16/03/2017 et le 07/04/2017) dont la liste est donnée dans le détail quantitatif estimatif. La présentation des échantillons ne peut faire l'objet d'une facturation.

Autres renseignements :
Les dossiers doivent être rédigés en langue française.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 13 mars 2017